

DELIBERATION N° 90/06-05 - CONTRATS BLEUS 1989/1990 : VERSEMENT DES SUBVENTIONS COMMUNALES

Monsieur SQUILLACE, rapporteur, rappelle à l'Assemblée sa délibération du 27 Novembre 1989 par laquelle :

1/ les activités proposées par les associations locales A.S.C.E.P.L., ECOLOISIRS, LA CANTALUD et l'ASSOCIATION FAMILIALE de LUDRES ont été reconduites,

2/ le versement de subventions pour un montant de 6 599 F a été accepté pour le 2ème trimestre scolaire 1989/1990.

Après examen des bilans produits par ces associations pour le fonctionnement du 2ème trimestre scolaire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,  
décide à l'unanimité :

- le versement des subventions suivantes au titre du 3ème trimestre scolaire 1989/1990 :

- ECOLOISIRS	- Modélisme	767, 66
	- Expression corporelle	2 269, 51
	- Tennis	828, 26
- LA CANTALUD	- Chorale	287, 52
- A.S.C.E.P.L.	- Initiation allemand	1 008, 62
- ASSOCIATION FAMILIALE	- Piscine	5 966, 80
		-----
soit un total de .....		11 200, 37

Les crédits existent au budget primitif communal exercice 1990 - Chapitre 944 - sous-chapitre 90 - article 657  
- Subvention N° 43